



AMIENS

Union des Pêcheurs de l'Amiénois

6, boulevard Beauvillé - 80000 AMIENS

Tél. : 03-22-91-43-22 (tel:03-22-91-43-22) - Email : amiens@peche80.com (mailto:amiens@peche80.com)

http://www.union-pecheurs-amienois.fr (http://www.union-pecheurs-amienois.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2.5 kms
- La Selle

Etangs : 47 hectares

- Etang gros poissons
- Etang de Thaïs
- Etang du Bout du Monde
- Etang des trois vaches
- Etang de Rivery
- Petit marais 1
- Petit marais 2
- Petit marais 3
- Grand Etang de Glisy
- Petit Etang de Glisy
- Etang Saint Pierre
- Etang d'Argoeuves
- Etang communal de Dreuil
- Etang de Lamotte Brenièreb

Membres du bureau

Président

HAVET Pierre

Vice-Président

LAMOTTE Stéphane

Trésorier

HAVET Marie-Pascale

Secrétaire

COLIN Benoit

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

Présentation

Cette association est issue du regroupement de plusieurs associations dans les années 70 et dispose de nombreux droits de pêche sur le secteur d'Amiens.

L'association vous propose des parcours de pêche en rivière de première catégorie, de la pêche à la carpe de nuit, de la pêche aux blancs et aux carnassiers.

L'association anime également une école de pêche.

Par ailleurs, de nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	110.00€	91.00€	23.00€	40.00€	7.00€	15.00€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Alevinage Grand marais et chemin de Hem OUTREBOIS	offert	-	-	-	-	-	-
Option barque hebdomadaire	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Etang à truites	offert	-	-	-	-	-	-
Carpodrome	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€
Etang "Gros poissons, carpodrome"	offert	-	-	-	-	-	-
Etang du Moulin à Raisne Truite	offert	-	-	-	-	-	-
Etang n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Etang Float-tube n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Float-tube	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Réservoir truite Conty (Hiver no-kill)	offert	-	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Atout pêche 80 - Mr Cyril Robin - 67, Thuillier Delambre, - 80136 Rivery - 03-60-28-12-01

Au Fil de l'Eau - Siège de l'UPA - Mr Laurent Lefevre - 6, boulevard Beauvillé - 80000 AMIENS - 03-22-91-43-22

DECATHLON - 50, Avenue de Grèce - Vallée des Vignes - 80000 AMIENS - 03-22-45-00-45

La Campanella - Mr Jérôme BRIDEL - 76, RUE DU 60EME RI - 80310 PICQUIGNY - 03.22.51.40.38

Pacific Pêche - Mme Solène NEWSTEAD - -, Zone Commerciale Carrefour - 80 085 AMIENS - 03-65-89-09-51

Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES - 03-22-95-95-41



AMIENS

Union des Pêcheurs de l'Amiénois

6, boulevard Beauvillé - 80000 AMIENS

Tél. : 03-22-91-43-22 (tel:03-22-91-43-22) - Email : amiens@peche80.com (mailto:amiens@peche80.com)

<http://www.union-pecheurs-amienois.fr> (<http://www.union-pecheurs-amienois.fr>)

Fiche Parcours

Petit marais 3




Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang





Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.48 Ha

Type(s) de pêche :

 Pêche à la carpe de jour



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

2 cannes autorisées sans dépasser 4 cannes avec la pêche aux blancs.

Tailles : Sandre -> 50cm Brochet -> 60cm

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie